



Risque d'utilisation abusive de rib

Par **loup_affame**, le **29/08/2008** à **06:09**

Bonjour à tous,
je suis actuellement vendeur d'un véhicule. Un acheteur habitant un pays étranger à l'Union Européenne me propose de me régler, pour l'achat de ce véhicule, sous la forme d'un virement bancaire. Pour ce faire, il me demande de lui faire parvenir un RIB.
Je voudrais savoir qu'elles sont les risques d'abus (détournement de fond ou fraude) à partir de ce monde de paiement, venant de l'étranger et existe t'il des exemples avérés de détournement de fond, à l'aide d'un RIB, à partir de la France, l'UE ou un pays extérieur à l'UE.
Bref, puis-je accepter ce monde de paiement.
Merci d'avance pour vos infos, conseils ou suggestions et bonne journée à tous.

Par **Marion2**, le **29/08/2008** à **10:01**

Demandez lui qu'il vous règle par mandat international.
Cordialement

Par **loup_affame**, le **29/08/2008** à **11:32**

Merci pour votre réponse. Apparemment il y aurait un risque en ce qui concerne une transaction par virement, via l'envoi d'un RIB.
Bonne journée à vous et bon WE

Par **Marion2**, le **29/08/2008 à 17:39**

Non, je ne pense pas mais comme vous n'avez pas l'air rassuré....

Par **Visiteur**, le **29/08/2008 à 18:19**

Attention, c'est une arnaque connue.

L'acheteur se rend auprès d'une agence de votre banque et y dépose un cheque sans provision à mettre sur votre compte, sur votre relevé apparaît la somme au credit, vous croyez que c'est le virement, après coup vous devez rembourser la banque qui vous passe la somme en dépit.

Cordial,
Rossi

Par **Marion2**, le **29/08/2008 à 18:35**

C'est celui qui aura émis le chèque sans provision qui aura des problèmes !!!

Par **Marion2**, le **29/08/2008 à 18:37**

Et ici, l'acheteur étant étranger, c'est d'un virement qu'il s'agit !!!

Par **Visiteur**, le **29/08/2008 à 18:41**

Chère madame Laure,

Si l'acheteur est en Belgique avec un faux chéquier (volé) il peut passer la frontière pour aller faire ça dans une agence bancaire en France.

Cordial,
Rossi

Par **Marion2**, le **29/08/2008 à 18:43**

Mais ce n'est pas le bénéficiaire du chèque qui aura des problèmes !

Par **Visiteur**, le **29/08/2008 à 18:54**

Je récapitule, j'ai sur moi un chéquier volé et déclaré volé par son propriétaire (il ne sera pas payé par la banque à la compensation) avec votre RIB je vais dans une agence de votre banque et y dépose un chèque de 1M€ à mettre sur votre compte, le soir même quand vous allez consulter votre compte sur Internet la somme va apparaître au crédit et vous allez croire qu'il s'agit du virement et allez remettre le véhicule à l'acheteur, deux jours après quand le chèque va revenir impayé votre banque va vous débiter le fameux 1M€.

(ceci dit, vous aurez eu la joie d'avoir un solde positif de 1M€ pendant 2 jours)

cordial,

ROSSI

PS :J'ai mis 1M€ en considérant que vous voulez vendre votre FERRARI dernier modèle

Par **Marion2**, le **29/08/2008 à 19:03**

J'avais compris, mais il faudrait que l'acheteur soit en possession d'un chéquier volé Français. Les banques n'acceptent pas les chèques étrangers

Par **Visiteur**, le **29/08/2008 à 19:08**

Laure,

Vous me semblez bien naïve mon enfant, ces réseaux possèdent des chèquiers volés de tous les pays d'Europe (pour les réseaux Européens)

Cordial,

Rossi

Par **Marion2**, le **29/08/2008 à 19:10**

Alors, si vous le dites....Je reste donc sur mon conseil, d'utiliser un mandat international

Par **Visiteur**, le **29/08/2008 à 19:14**

C'est un très bon conseil

Cordial,

Rossi

Par **Patricia**, le **29/08/2008 à 19:24**

ROSSI,

Quand un chèque est déposé à la banque, la somme n'est pas créditée

sur le compte le jour même mais reste en attente jusqu'à ce que le compte du tireur soit débité.

C'est la date de valeur, qui varie entre 3 et 6 jours selon les banques, caisse d'ép, poste ...

Si la personne qui a fait le chèque à son compte dans le même département que le bénéficiaire, et si ils ont tous les deux leurs comptes dans la même banque, le délai sera évidemment moins long que pour celui qui a un compte à l'autre bout de la France, dans une banque différente.

Tant que la somme n'apparaît pas dans votre solde, vous ne pouvez l'utiliser.

Par **Visiteur**, le **29/08/2008 à 19:30**

Chère bellaBruna,

Quand je dépose un chèque à ma banque, la somme apparaît le soir même sur Internet. (dans les sommes à venir)

Le voleur qui connaît votre RIB peut aller déposer le chèque directement à votre agence (le code agence est sur le RIB)

cordial,

Rossi

Par **loup_affame**, le **30/08/2008 à 07:19**

Merci à tous pour ces informations. Concernant la discussion que vous avez développer, je voudrais ajouter cette précision: voilà ce qui m'est proposé: la personne intéressé par mon véhicule, qui habite dans un pays en dehors de l'UE, m'a dit que que son fils résidait en France. Elle me propose différents moyens de paiement: chèque certifié, virement bancaire ou mandat cash. Son fils, une fois le paiement effectué, viendra procéder à l'enlèvement du véhicule (après communication de mon adresse). Effectivement, comme le souligne M Rossi, il y a un délai entre le moment où le virement est effectué et celui où il devient effectif, sa date de valeur, (la réalité de son paiement ayant été vérifié par la banque, la somme devient la propriété légale de la personne créditée). Je suppose que le délai pour valider un virement entre une banque étrangère et une banque française doit être un peu plus long qu'entre 2 banques française et qu'une fois le virement effectué il apparaîtra d'ici 1 ou 2 jour sur mon compte (via internet par exemple) mais que la date de valeur sera beaucoup plus éloigné. Par contre effectivement, dès que le virement apparaîtra sur mon compte, je risque de voir débarquer le fils de cette personne, pour venir chercher le véhicule, alors que la date de valeur du chèque ne sera pas atteinte avant plusieurs jours. La solution du mandat international me semble la plus crédible et la plus fiable.
bon we à tous.